

Arrêté ministériel octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes, les articles 11 à 14 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, modifié par le décret du 23 décembre 2013 et du 17 décembre 2015 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 17 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôles et audits internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, du 18 avril 2016 et du 15 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la convention-cadre du 15 décembre 2016 liant la Région wallonne et l'a.s.b.l. CARI et le Centre wallon de Recherches agronomiques - Département Sciences du Vivant, Unité de Protection des Plantes et d'Ecotoxicologie ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 8 décembre 2016 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 15 décembre 2016 ;

Arrête :

Article 1^{er}. Une subvention d'un montant de cent soixante-neuf mille cinq cents euros (169.500,00 €) est octroyée à l'a.s.b.l. CARI, ci-après dénommée le bénéficiaire.

Toute correspondance concernant cette subvention est adressée comme suit :

Monsieur Etienne BRUNEAU
Administrateur délégué
CARI a.s.b.l.
Place Croix du Sud, 4
B - 1348 - LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/47.34.16 - Fax : 010/47.34.94 - Mél. : info@cari.be.

Art. 2. La subvention mentionnée à l'article 1^{er} est octroyée en application de la convention-cadre du 15 décembre 2016 liant la Région wallonne et le bénéficiaire et le Centre wallon de Recherches agronomiques - Département Sciences du Vivant, Unité de Protection des Plantes

et d'Ecotoxicologie, ci-après dénommé le CRA-W, pour aider ces deux organismes à réaliser leur projet dénommé « Bee Wallonie ».

Art. 3. L'action de Bee Wallonie et ses modalités de mise en œuvre, dont la répartition des tâches entre le bénéficiaire et le CRA-W, sont décrites à l'article 2 de la convention-cadre du 15 décembre 2016.

Le plan de travail prévisionnel relatif au projet figure en annexe 1. En application de l'article 2, point 4.1., paragraphe 3, de la convention-cadre du 15 décembre 2016, ce plan de travail est soumis au Comité d'accompagnement mentionné à l'article 4 de la convention-cadre, qui le valide, le précise ou le modifie, le cas échéant. En application de l'article 2, point 4.1., paragraphe 3, de la convention-cadre, le plan de travail prévisionnel peut être revu trimestriellement par le Comité d'accompagnement en fonction des besoins.

Les indicateurs généraux de suivi (de réalisation, de résultat et de contexte) relatifs au projet figurent en annexe 2. En application de l'article 2, point 4.1., paragraphe 3, de la convention-cadre du 15 décembre 2016, ces indicateurs sont soumis au Comité d'accompagnement mentionné à l'article 4 de la convention-cadre, qui les valide, les précise ou les modifie, le cas échéant.

Art. 4. La présente subvention est imputée à charge des allocations de base du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2016 suivantes :

- 84.500 €, à imputer sur l'allocation de base 31.02, programme 03, Section 15, Titre I, du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2016.
- 25.000 €, à imputer sur l'allocation de base 51.01, programme 03, Section 15, Titre I, du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2016.
- 60.000 €, à imputer sur l'allocation de base 33.06, programme 03, Section 15, Titre I, du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2016.

Art. 5. Les dépenses admissibles au titre de la présente subvention sont reprises en annexe 3. Elles sont conformes aux modalités de mise en œuvre de l'action du projet mentionnées à l'article 3.

Le montant de la subvention est liquidé sur le compte bancaire n° 068-2017617-44 ouvert au nom du bénéficiaire. Une attestation d'ouverture de compte est fournie à la DGO3 par le bénéficiaire pour tout changement de n° de compte.

Art. 6. La présente subvention est soumise à toutes les dispositions en matière de contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions accordées par les régions telles que prévues par les articles 11 à 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la compatibilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes. Toutes les obligations mises à charge du bénéficiaire dans le présent arrêté constituent des conditions d'octroi de la subvention au sens des articles précités.

Art. 7. Aucun intérêt de retard ne peut être réclamé relativement à l'exécution des paiements effectués dans le cadre du présent arrêté.

Le versement de la subvention, à concurrence du montant prévu à l'article premier, et en fonction de la répartition entre bénéficiaires prévue à l'article 5, n'a pas pour conséquence de créer dans le chef des bénéficiaires un droit inconditionnel à l'octroi de leur part de la subvention, chaque versement étant considéré comme ayant été liquidé à titre de provision.

Le bénéficiaire s'engage à tenir une comptabilité des dépenses relatives aux différents éléments subventionnés du projet et présente pour contrôle de sa mission, les pièces

justificatives, à toute personne mandatée par la Région à cet effet, ainsi qu'à la Cour des Comptes.

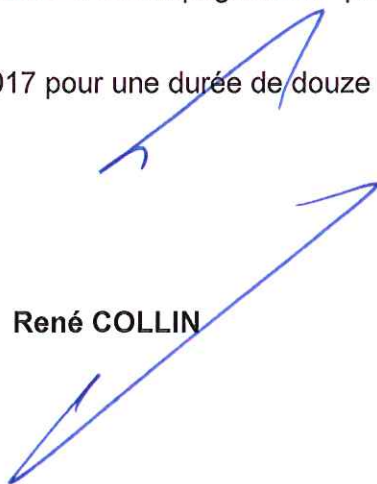
Dès liquidation du montant de la dernière déclaration de créance relative aux dépenses du bénéficiaire, le service comptable de la DGO3 arrête le décompte définitif des recettes et dépenses de la subvention qui est attribuée au bénéficiaire concerné et lui soumet pour approbation. Une fois ce décompte approuvé, la part de la subvention attribuée au bénéficiaire est considérée comme définitivement acquise.

Art. 8. Si le bénéficiaire ne respecte pas ses obligations, le paiement de la subvention peut être suspendu et les montants de la subvention déjà versés, récupérés.

Le bénéficiaire est tenu de communiquer à la Région wallonne, par écrit, toute modification à sa partie du projet qu'il estimerait nécessaire. Il en va de même pour le Comité d'accompagnement du projet mentionné à l'article 3 de la convention-cadre du 15 décembre 2016 en ce qui concerne toute modification du projet global qu'il envisagerait. Ces modifications doivent être approuvées par le Comité d'accompagnement pour être exécutables.

Art. 9. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de douze mois.

Fait à Namur, le **23 DEC. 2016**



René COLLIN

Convention-cadre "Bee Wallonie" 2017-2021
Arrêté ministériel octroyant une subvention de 169.500,00 €
au CARI a.s.b.l (Centre apicole de Recherche et d'Information)

Dossier n° D32-0265 - Période du 01/01/2017 au 30/12/2017

ANNEXE 1

Plan de travail prévisionnel

VOLET 1 - SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR APICOLE

AXES	ACTIONS	ID	Niv.	CAR	CRA -W	2017											
						J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
EVALUATION DU SECTEUR	Audit général - rapport	1A1	***	X													
	Carte « Apiculture en Wallonie »	1A1	***	X													
	Dénombrement des ruches	1A2	**	X	X												
	Exploration fine du secteur (sections)	1A3	***	X													
	Portrait socio-économique des apiculteurs	1A4	*	X													
	Evaluation des services écosystémiques	1A5	*	X													
FORMATION	Référentiel de compétences (CB)	1B1a	***	X													
	Canevas d'évaluation (CB et CS)	1B1b	***	X													
	Catalogue des cours d'apiculture	1B2	***	X													
	Conférenciers apicoles	1B3 a&b	**	X													
	Modules pour formation agricole	1B4	***	X	X												
	Espace abeille	1B5	**	X													
	Modules « découverte »	1B6	*	X													
	Matériel pédagogique d'exposition	1B7	*	X													
INFORMATION	Enquêtes de terrain	1C1	**	X													
	Diffusion d'articles	1C2	**	X													
	Vulgarisation scientifique	1C3	**	X													
	Réseaux sociaux	1C4	**	X													
	Site Internet	1C5	**	X													
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR																	
Synthèses / outils de prise de décision	Profil du consommateur de miel wallon	1D1a	***	X													
	Moyens de développement d'autres produits	1D1b	***	X													
	Valorisation des autres produits de la ruche	1D1c	***	X													
	Développement du secteur de l'élevage	1D1d	***	X													
	Agriculture & activité apicole	1D1e	**	X	X												
	Interface service pollinisation	1D1f	*	X	X												
Guides pour les apiculteurs	GBPA	1D2a	***	X													
	Vade-mecum de l'installation en apiculture	1D2b	***	X													
	Guide de diffusion des produits dans la filière "circuits courts"	1D2c	***	X													
	Guide des produits de qualité	1D2d	*	X													
Promotion des produits	Relations avec l'APAQw	1D3	***	X													
	Pistes de communication / promotion	1D3	***	X													
SERVICES	Veille législative	1E1	**	X													
	Modèles administratifs	1E2	*	X													
AIDE MATERIELLE AU SECTEUR	Opérations d'aides en matériel	1F1	**	X													
	Suivi des ruchers tampons 2015	1F2	**	X													

VOLET 2 - SANTÉ DE L'ABEILLE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

AXES / Actions	ID	Niv.	CRA-W	CARI	2017											
					J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SUIVI DES DEPERISSEMENTS ET SUIVI SANITAIRE																
Monitoring des déperissements wallons	2A1	***	X	X												
Suivi des pertes ponctuelles	2A2	***	X	X												
Plateforme d'assistance et conseil, mise en place d'un réseau de groupes d'action opérationnels sous-régionaux	2A3	**		X												
PROPHYLAXIE, SUIVI DES ESPECES INVASIVES ET LUTTE CONTRE LES PREDATEURS																
Varroase																
Aide à l'accès aux médicaments vétérinaires	2B1	***		X												
Evaluation efficacité nouveaux produits vétérinaires et de méthodes alternatives	2B2	***	X	X												
Espèces invasives et prédateurs																
Sensibilisation, information	2B3	***	X	X												
Surveillance et développement de méthodes de lutte	2B4	***	X													
Frelon asiatique : contrôle et formation	2B4	***	X													
Petit coléoptère des ruches : contrôle et formation	2B4	***	X													
Formation des assistants apicoles	2B5	**		X												
SUIVI DES CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX	2C	***	X	X												
ECOTOXICOLOGIE																
Veille scientifique	2D	**	X	X												
Pré-tests écotoxicologiques	2D	**	X	X												
PRATIQUES AGRICOLES ET APICULTURE																
Mise en place d'une concertation agriculture - apiculture	2E1	***	X	X												
Pratiques agricoles et apiculture : information, conseils, proposition de mesures	2E2	**	X													
Valeur des services éco-systémiques	1A5	*	X	X												
Modules pour formation agricole	1B4 a	***	X	X												
Agriculture / apiculture - activités professionnelles	1B4 b	***	X	X												
Interface service pollinisation	1D1f	*	X	X												
DEVELOPPEMENT DE L'ABEILLE NOIRE			X													
Suivi des projets de recherche / développement liés à l'abeille noire	2F		X	X												

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du **23 DEC. 2016** octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN

ANNEXE 2a

Indicateurs

I. Volet "Soutien et développement du secteur apicole"

INDICATEURS DE REALISATION	Paramètre	Trimestre*	Cumulé (année)*	Cumulé (conv.-cadre)*
EVALUATION DU SECTEUR				
Rapport "Etat des lieux de l'apiculture en Wallonie"	Avancement			
Carte "Apiculture en Wallonie"	Avancement			
Dénombrement des ruches	Avancement			
Exploration fine du secteur : catalogue des sections	Avancement			
Rapport "Le portrait sociologique des apiculteurs wallons"	Avancement			
Evaluation des services écosystémiques	Avancement			
FORMATION				
Grille d'évaluation des projets de cours de base	Avancement			
Référentiel de compétence cours de base	Avancement			
Grilles d'évaluation de la satisfaction des élèves par rapport aux cours de base, de spécialisation				
Grille d'évaluation des élèves en fin de cycle de formation (années 1 et 2 CB + modules de spécialisation)				
Détermination des modules-types des cours de spécialisation	Avancement			
Catalogue des écoles d'apiculture + photographie + état de la reconnaissance wallonne	Avancement			
Cadre de formation et d'évaluation des conférenciers apicoles	Avancement			
Liste des conférenciers et formateurs + spécialités	Avancement			
Aide matérielle aux ruchers-écoles	Avancement			
INFORMATION				
Enquêtes de terrain en cours	Avancement			
Site Internet Bee Wallonie	Avancement			
Mise sur le site Internet Bee Wallonie des réseaux de surveillance, lien vers Programme UE	Avancement			
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR				
Rapport "Le profil du consommateur de miel en Wallonie"	Avancement			
Etude sur la faisabilité du développement des autres productions de la ruche	Avancement			
Etude sur la faisabilité de la valorisation des autres productions de la ruche	Avancement			
Etude "Comment concilier apiculture et agriculture au niveau d'une activité professionnelle?"	Avancement			
Etude de faisabilité de développement / labellisation de l'élevage de reines	Avancement			
Etude de faisabilité d'un service de pollinisation	Avancement			
GBPA : mise à jour, élargissement du champ d'application	Avancement			
Vade-mecum de l'installation de l'apiculteur	Avancement			
Guide de diffusion des produits en circuits courts	Avancement			
Guide des produits de qualité	Avancement			
Elaboration de pistes de communication et de promotion	Avancement			
Semaine du Miel	Avancement			
Promotion IGP "Miel wallon"	Avancement			
SERVICES				
Veille législative	Avancement			
PROJETS D'AIDES PONCTUELS				
Projet(s) en cours	Avancement			
Rapport annuel sur la situation des ruchers tampons 2015	Avancement			
INDICATEURS DE RESULTATS	Paramètre	Trimestre*	Cumulé (année)*	Cumulé (conv.-cadre)*
EVALUATION DU SECTEUR				
FORMATION				
Sections locales "photographiées"	Nb			
Modules de sensibilisation en agriculture conventionnelle	Nb			
Modules de formation spécifiques pour une diversification / spécialisation en agriculture	Nb			
Plate-forme "Espace Abeilles" : documents nouveaux en bibliothèque	Nb			
Plate-forme "Espace Abeilles" : utilisation	Statistiques			
Modules de sensibilisation grand public	Nb			
Matériel pédagogique : documents / supports nouveaux	Nb			
Matériel pédagogique : diffusion / prêts	Statistiques			
Aide matérielle aux ruchers-écoles	Nb			
INFORMATION				
Enquêtes de terrain clôturées	Nb			
Articles d'information pour revues apicoles publiés	Nb			
Documents de vulgarisation scientifique édités	Nb			
Informations relayées vers le secteur via les réseaux sociaux	Nb			
Site Internet Bee Wallonie	Statistiques			
Réseau de surveillance consultables sur le site	Nb			
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR				
Réunions // contacts avec l'APAQw	Nb // Nb			
SERVICES				
Documents types	Nb			
PROJETS D'AIDES PONCTUELS				

* Le cas échéant, en fonction du type d'indicateur

23 DEC. 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 23 décembre 2016 octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN

ANNEXE 2b

Indicateurs

I. Volet "Soutien et développement du secteur apicole"

INDICATEURS DE CONTEXTE	Paramètre	Année 2016
EVALUATION DU SECTEUR		
Apiculteurs en Wallonie	Nb	
Apiculteurs de moins de 5 ans de pratique	Nb	
Apiculteurs de plus de 5 ans de pratique	Nb	
Apiculteurs professionnels (plus de 150 ruches)	Nb	
Age moyen des apiculteurs wallons	Nb années	
Affiliation à une association apicole	Nb	
Identification auprès de l'AFSCA	Nb	
Sections locales	Nb	
Ruches	Nb	
Ruches par apiculteur	Nb	
Production de miel	To	
Coût de production	€ / kg miel	
Quantité de miel en vente directe // Prix	To // € / kg	
Quantité de miel en vente au détail // Prix	To // € / kg	
Quantité de miel en vente au négoce // Prix	To // € / kg	
Quantité de miel sous l'IGP "Miel wallon" // Prix	To // € / kg	
Valeur de la pollinisation entomophile wallonne	10 exp6 €	
Pourcentage abeilles de race Buckfast / Noire / Carnica	% / % / %	
FORMATION		
Ecoles d'apiculture (cours de base) reconnues par la Région wallonne	Nb	
Cours d'apiculture niveau "spécialisation"	Nb	
Conférences	Nb	
Séances d'étude	Nb	
Conférenciers apicoles	Nb	
Elèves "diplômés" cours de base	Nb	
Elèves ayant suivi un cours de spécialisation	Nb	
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR		
Producteurs de gelée royale / quantité produite	Nb // kg	
Producteurs de pollen / quantité produite	Nb // kg	
Producteurs de propolis / quantité produite	Nb // kg	
Eleveurs de reine (commerce) : Buckfast // noire	Nb // Nb	
Agriculteurs apiculteurs	Nb	
Agriculteurs bio apiculteurs	Nb	
Contrats de pollinisation // apiculteurs pratiquant la pollinisation	Nb // Nb	
Consommateurs connaissant l'IGP "Miel wallon"	Nb	

23 DEC. 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN

ANNEXE 2c

Indicateurs

II. Volet "Santé de l'abeille, agriculture et environnement"

INDICATEURS DE REALISATION	Paramètre	Trimestre*	Cumulé (année)*	Cumulé (conv.-cadre)*
SUIVI DES DEPERISSEMENTS DES COLONIES WALLONNES ET SUIVI SANITAIRE				
Méthode d'échantillonnage et de sondage pour estimation des déperissements post hivernaux	Avancement			
Formulaire et procédure de déclaration de perte ponctuelle	Avancement			
Mise en place d'un réseau de groupes sanitaires opérationnels provinciaux	Avancement			
Rapport sur les déperissements wallons	Avancement			
PROPHYLAXIE, SUIVI DES ESPECES INVASIVES ET LUTTE CONTRE LES PREDATEURS				
Recensement des pratiques apicoles en matière de contrôle sanitaire	Avancement			
Suivi de l'efficacité des (nouveaux) médicaments vétérinaires utilisés contre le varroa	Avancement			
Suivi de l'efficacité des méthodes alternatives de lutte contre le varroa	Avancement			
Elaboration d'une stratégie intégrée	Avancement			
Surveillance des espèces invasives et prédateurs	Avancement			
Elaboration / test de méthodes de limitation de la propagation des espèces invasives	Avancement			
Elaboration / test de méthodes de lutte contre les espèces invasives et prédateurs	Avancement			
SUIVI DES CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX				
Mise en place d'un réseau de ruchers, suivi sanitaire	Avancement			
Echantillonnage et analyse des prélèvements	Avancement			
Description de l'occupation du sol	Avancement			
ECOTOXICOLOGIE				
Veille scientifique	Avancement			
Pré-tests écotoxicologiques	Avancement			
PRATIQUES AGRICOLES ET APICULTURE				
Mise en place d'une concertation agriculture - apiculture	Avancement			
Evaluation des services écosystémiques	Avancement			
Etude de faisabilité d'un service de pollinisation	Avancement			
DEVELOPPEMENT DE L'ABEILLE NOIRE				
INDICATEURS DE RESULTATS	Paramètre	Trimestre*	Cumulé (année)*	Cumulé (conv.-cadre)*
SUIVI DES DEPERISSEMENTS DES COLONIES WALLONNES ET SUIVI SANITAIRE				
Apiculteurs répondants	Nb			
Ruchers impliqués dans le sondage	Nb			
Ruches impliquées dans le sondage	Nb			
Pertes ponctuelles enregistrées (apiculteurs) // plaintes traitées activement	Nb // Nb			
Satisfaction des apiculteurs	%			
Groupes sanitaires opérationnels	Nb			
Apiculteurs impliqués	Nb			
Vétérinaires impliqués	Nb			
Assistants apicoles impliqués	Nb			
Réunions de travail	Nb			
Couverture territoriale	%			
PROPHYLAXIE, SUIVI DES ESPECES INVASIVES ET LUTTE CONTRE LES PREDATEURS				
Informations et conseils aux apiculteurs en matière prophylaxie et de contrôle sanitaire	Nb			
Médicaments de lutte contre varroa suivis / testés	Nb			
Nouvelles méthodes ou méthodes améliorées de lutte contre le varroa suivies / testées // diffusées	Nb // Nb			
Informations, sensibilisations en matière d'espèces invasives et de prédateurs	Nb			
Méthodes de limitation de la propagation des espèces invasives et prédateurs testées	Nb			
Méthodes de lutte contre les espèces invasives et prédateurs testées	Nb			
Formations en matières d'espèces invasives et prédateurs	Nb			
Couverture territoriale	%			
Recyclage des assistants apicoles	Nb			
Assistants apicoles recyclés	Nb			
Couverture territoriale	%			
Satisfaction des assistants apicoles par rapport au recyclage proposé	%			
SUIVI DES CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX				
Ruchers // ruches suivi(e)s	Nb // Nb			
Prélèvements d'échantillons printemps // été	Nb // Nb			
Analyses d'échantillons printemps // été	Nb // Nb			
ECOTOXICOLOGIE				
Articles scientifiques analysés	Nb			
Pré-tests écotoxicologiques réalisés	Nb			
Recommandations à la recherche // aux autorités	Nb // Nb			
PRATIQUES AGRICOLES ET APICULTURE				
Réunions // contacts agriculture - apiculture	Nb // Nb			
Informations // conseils // propositions de mesures de réduction des risques	Nb // Nb // Nb			
Articles de vulgarisation	Nb			
Satisfaction par rapport aux conseils	%			
Modules de sensibilisation en agriculture conventionnelle	Nb			
Modules de formation spécifiques pour une diversification / spécialisation en agriculture	Nb			
DEVELOPPEMENT DE L'ABEILLE NOIRE				
Projets relatifs à l'abeille noire suivis // réunions // contacts	Nb // Nb // Nb			

* Le cas échéant, en fonction du type d'indicateur

23 DEC. 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 23 DEC. 2016 octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN

ANNEXE 2d

Indicateurs

II. Volet "Santé de l'abeille, agriculture et environnement"

INDICATEURS DE CONTEXTE	Paramètre	Année 2016
SUIVI DES DEPERISSEMENTS DES COLONIES WALLONNES ET SUIVI SANITAIRE		
Pourcentage de déperissements post hivernaux	%	
Colonies ayant déperé pendant l'hiver (estimation)	Nb	
Ruchers avec pertes ponctuelles déclarées en cours de saison	Nb	
Pourcentage moyen de pertes ponctuelles en cours de saison	%	
Colonies déclarées comme ayant déperé en cours de saison	Nb	
Qualification de la météo par rapport au potentiel de mortalité : automne 2015 / hiver 2015-2016 / printemps / été	Niveaux (1, 2, 3)	
Assistants apicoles	Nb	
PROPHYLAXIE, SUIVI DES ESPECES INVASIVES ET LUTTE CONTRE LES PREDATEURS		
Pression moyenne d'infestation par varroa (estimation)	Niveau (1, 2, 3)	
Médicaments vétérinaires contre la varroase autorisés / autorisés et disponibles en Belgique	Nb / Nb	
Foyers de frelon asiatique en Wallonie	Nb	
Foyers de petit coléoptère des ruches en Wallonie	Nb	
Foyers de loque américaine en Wallonie	Nb	
SUIVI DES CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX		
Molécules suspectées d'impacter les abeilles faisant l'objet d'une interdiction en UE	Nb	
Nouvelles molécules suspectées d'impacter les abeilles mises sur le marché	Nb	
CIPAN : possibilités de butinage à l'automne 2015	Niveau (1, 2, 3)	
ECOTOXICOLOGIE		
PRATIQUES AGRICOLES ET APICULTURE		
Mesures réglementaires prises dans le domaine agricole en faveur des abeilles	Nb	
Valeur de la pollinisation entomophile wallonne	10 exp6 €	
Agriculteurs apiculteurs	Nb	
Agriculteurs bio apiculteurs	Nb	
Contrats de pollinisation // apiculteurs pratiquant la pollinisation	Nb // Nb	
DEVELOPPEMENT DE L'ABEILLE NOIRE		
Pourcentage abeilles de race Buckfast / Noire / Carnica	% / % / %	
Eleveurs d'abeilles noires en wallonie	Nb	

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du **23 DEC. 2016** octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN

ANNEXE 3

Budget prévisionnel des dépenses à charge de la subvention - Personnel et fonctionnement
Budget R.W. 2017 : Progr. 15.03, A.B. 31.02 (84.500,00 €), A.B. 33.06 (60.000 €) et A.B. 51.01 (25.000,00 €)

INTITULE	MONTANT (€) Volet I. "Soutien et développement du secteur apicole"	MONTANT (€) Volet II. "Santé de l'abeille, agriculture et environnement"	MONTANT (€) Total projet
I. FONCTIONNEMENT			
A. Frais de personnel			
Rémunération du chargé de mission du volet "Soutien et développement du secteur apicole" A6 15 ans ancienneté 12 homme.mois	70 000,00		70 000,00
Rémunération du scientifique chargé du volet "Santé de l'abeille, agriculture et environnement" A6 10 ans ancienneté 6 homme.mois		31 500,00	31 500,00
Sous-total frais de personnel	70 000,00	31 500,00	101 500,00
B. Frais de fonctionnement			
Indemnités kilométriques pour déplacements en Belgique	1 600,00	1 600,00	3 200,00
Télécommunications et frais d'envois	2 000,00	600,00	2 600,00
Fournitures de bureau	200,00	500,00	700,00
Documentation	500,00	600,00	1 100,00
Séminaires, conférences, journées d'étude (organisation ou participation en Belgique ou à l'étranger)	200,00	1 000,00	1 200,00
Achat, entretien, réparation de matériel (informatique, logiciels, petits appareils d'analyse)	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Achat de consommables et petit matériel de laboratoire	0,00	200,00	200,00
Sous-traitance			
Communication (impression et diffusion papier, Internet) (Volet I.)			
Claroline (Volet I.)			
Site Internet Bee Wallonie (Volet I.)	11 000,00		11 000,00
Analyses (Volet II.)		20 000,00	20 000,00
Sous-total frais de fonctionnement	17 000,00	26 000,00	43 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	87 000,00	57 500,00	144 500,00
II. INVESTISSEMENTS			
Projets d'aide matérielle au secteur	10 000,00		10 000,00
Acquisition de matériel de captation et de transmission de données (équipement de 10 ruches)		8 000,00	8 000,00
Équipement pour la lutte contre le frelon asiatique		7 000,00	7 000,00
TOTAL INVESTISSEMENTS	10 000,00	15 000,00	25 000,00
TOTAL GENERAL	97 000,00	72 500,00	169 500,00

23 DEC. 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du octroyant une subvention à l'a.s.b.l. CARI (Centre apicole de Recherche et d'Information) sise Place Croix du Sud, n° 4 à 1348 - Louvain-la-Neuve, pour sa contribution au projet « Bee Wallonie », pour l'année 2017

René COLLIN